

AVIS DE PROJET DE TRAITE DE FUSION

(article R. 236-2-1 du Code de commerce)

Par acte sous seing privé en date du 27 mai 2021, les sociétés

WISEO BI

société anonyme au capital de 1 836 635 euros,
dont le siège social est 94-96 rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt,
440 964 864 RCS Nanterre
Société Absorbante

Et

WISEO TECHNOLOGIES

société par actions simplifiée au capital de 331 000 euros,
dont le siège social est fixé 94-96 rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt,
420 798 100 R.C.S. Nanterre
Société Absorbée

ont établi un projet de traité de fusion aux termes duquel WISEO BI procédera à la fusion par absorption de WISEO TECHNOLOGIES.

L'actif apporté est évalué à 33 817 217 euros et le passif apporté est évalué à 23 511 928 euros. L'actif net apporté par WISEO TECHNOLOGIES à WISEO BI s'élèverait à 10 279 040 euros. Les éléments d'actif et de passif seront transmis par WISEO TECHNOLOGIES pour leur valeur nette comptable.

La parité de fusion est de 1 action de WISEO BI pour 0,0619 action de WISEO TECHNOLOGIES.

Il ne sera pas procédé à l'échange des actions de WISEO BI détenues dans WISEO TECHNOLOGIES à la suite de sa renonciation à ses droits dans sa propre augmentation de capital. L'augmentation de capital de WISEO BI serait donc de 534 733 euros.

La différence entre d'une part, la valeur nette des biens apportés, soit 10 279 040 euros et d'autre part, le montant nominal de l'augmentation de capital de WISEO BI, soit 533 734 euros, constituera la prime de fusion. Toutefois, WISEO BI ayant renoncé à ses droits dans l'augmentation de capital, la prime de fusion sera réduite d'un montant correspondant aux droits non exercés. Elle ressortira donc à 1 227 094 euros.

La fusion interviendrait avec effet rétroactif comptable au 1^{er} janvier 2021. Dès lors, toutes les opérations effectuées depuis par WISEO TECHNOLOGIES jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront considérées comme accomplies par WISEO BI.

La fusion sera réalisée le 30 juin 2021.

La fusion est soumise aux conditions suspensives de l'augmentation de capital de WISEO BI et de la mainlevée du nantissement portant sur les titres de WISEO Technologies nantis par WISEO.

Le projet de fusion a été déposé le 27 mai 2021 au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre au nom des deux sociétés.

Le présent avis peut être consulté sans frais sur les sites internet suivants, conformément aux dispositions de l'article R. 236-2-1 du Code de commerce, à compter du 28 mai 2021 :

- WISEO BI : www.wiseobi.fr

- WISEO TECHNOLOGIES : www.wiseotechnologies.fr

Pour avis

Le président directeur général de WISEO BI, et
Le Président de WISEO TECHNOLOGIES